

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

PRIX DE  
L'AFELCHE  
AFELCHE-  
PRIJIS  
FOLON  
JUNIOR  
2017

Thème  
« ALLER-RETOUR »

*« Depuis que le monde est monde, les hommes se déplacent d'un lieu à un autre. Par tribus, clans ou familles, fuyant les catastrophes naturelles ou les horreurs de la guerre, ils partent en quête de nourriture, d'abris et de paix. Charriant leurs alluvions humaines, les premiers grands courants migratoires ont façonnés des continents, des régions et des pays. Plus tard, prises dans des remous de l'histoire et les fers des conquérants, poussés par la terreur ou l'adversité, rejetés par la société, des populations entières se sont fondues par vagues successives dans le grand creuset de la civilisation universelle »*

Courier de l'Unesco, septembre 1958

---

## Article 1 Préambule et thème du concours

- a. Le concours du Prix de l’affiche Folon *junior* est organisé par le Service des Publics de la Fondation Folon, dans le **but de récompenser un élève ou une classe**. Il s’intègre au programme officiel éducatif.
- b. Cette année, la Fondation Folon propose le thème « ALLER-RETOUR ». Ce thème pourra être librement interprété et exploité en classe par les jeunes. Des ateliers-débats peuvent être organisés à la Fondation afin de préparer les jeunes à l’élaboration de leur affiche commune.

---

## Article 2 Conditions de participation

- a. Ce concours s’adresse à toutes les classes de l’enseignement secondaire belge, tous réseaux confondus.
- b. Chaque élève présente une et une seule **œuvre originale** en lien avec le thème imposé.
- c. Les membres du comité organisateur et les partenaires ne sont pas autorisés à participer à ce concours.

---

## Article 3 Dépôt des candidatures

01|03|2017

Chaque professeur responsable envoie le **formulaire** ci-joint, au plus tard le **01|03|2017** par e-mail à : [me.verheyen@fondationfolon.be](mailto:me.verheyen@fondationfolon.be)

---

## Article 4 Dépôt des œuvres pour sélection (format papier)

15|03|2017

Le **15|03|2017** au plus tard, le professeur responsable doit transmettre les **œuvres papier au format A3** (dépôt ou envoi) à l’adresse postale :

**Fondation Folon**, Drève de la Ramée, 6A - 1310 La Hulpe.

- a. Les participants indiqueront leurs **coordonnées au dos de leur affiche**.
- b. Les affiches doivent être soigneusement **protégées** pour l’expédition.
- c. Les **frais d’expédition** sont à la charge de l’expéditeur.
- d. Les œuvres imprimées ne peuvent être **ni encadrées, ni collées sur carton**.
- e. Les organisateurs déclinent toute **responsabilité** en cas de perte ou détérioration des envois.

---

## Article 5 Données techniques et contenu

- a. Seules les **œuvres originales** sont acceptées.
- b. Toutes les **techniques artistiques** sont acceptées.
- c. **La taille du projet** respectera le format A3
- d. **L’affiche devra impérativement mentionner :**
  - le titre : **ALLER-RETOUR**
  - le lieu : **Fondation Folon**
  - l’adresse du site web : **www.fondationfolon.be**
- e. Les organisateurs se réservent le droit de refuser sans appel :
  - Tout **plagiat**, consistant à copier un créateur sans le dire, ou à fortement s’inspirer d’un modèle que l’on omet délibérément ou par négligence de désigner. Le participant est le seul responsable en cas de plagiat.

---

## Article 6 Le jury

Le jury a pour tâche de sélectionner l’élève ou la classe lauréate du concours.

---

## Article 7 Les prix

- a. La Fondation Folon attribuera **un ticket d'entrée et une visite guidée gratuite pour la classe**
- b. La classe lauréate verra son **affiche utilisée** pour la campagne de communication de l'édition suivante.
- c. Nos partenaires offrent à la classe lauréate un lot de matériel artistique....

---

## Article 8 Reprise des œuvres

01|04|2017

Les œuvres sélectionnées pourront être récupérées à la Fondation Folon.

La **date limite** pour la récupération des œuvres est le **1<sup>er</sup> avril 2017**.

Tous les travaux non réclamés à cette date seront considérés comme abandonnés

**Seule l'affiche gagnante sera conservée par la Fondation Folon.**

---

## Article 9 Droit d'exposition et cession de droits d'auteur

- a. Chaque classe participante autorise la Fondation Folon à exploiter l'affiche qu'elle lui a adressée.
- b. Par sa seule participation, les auteurs acceptent de céder à la Fondation Folon à titre gratuit, le droit de reproduire et de communiquer au public l'affiche, en un nombre illimité d'exemplaires, quel que soit le support, y compris Internet, et ce pour tous pays.

---

## Article 10 A propos du règlement

- a. Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.
- b. La participation au concours implique l'adhésion sans réserve au présent règlement.
- c. Les décisions du jury sont sans appel.
- d. Le présent règlement figure également sur le site Internet de la Fondation [www.fondationfolon.be](http://www.fondationfolon.be)
- e. La Fondation Folon se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment. Tout changement sera annoncé sur le site Internet de la Fondation [www.fondationfolon.be](http://www.fondationfolon.be) et entrera en vigueur à partir du lendemain de la date de publication sur ce site.
- f. La Fondation se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de la Fondation ne saurait être engagée de ce fait.
- g. Tout renseignement complémentaire peut être obtenu :
  - par téléphone : 02 653 34 56
  - par e-mail : [me.verheyen@fondationfolon.be](mailto:me.verheyen@fondationfolon.be)

---

## Article 11 Le calendrier

- |  |            |
|--|------------|
| a. <u>Date limite d'inscription :</u>  | 01 03 2017 |
| b. <u>Date limite pour le dépôt ou l'envoi des œuvres au format papier (A3)</u>    | 15 03 2017 |
| c. <u>Attribution du prix</u>  | 21 03 2017 |
| d. <u>Date limite pour la récupération des œuvres (sauf classe lauréate Art.9)</u> | 04 04 2017 |

---

## Article 12 Adresse de la Fondation Folon

Prix de l'affiche JUNIOR  
Fondation Folon  
Drève de la Ramée, 6A  
1310 La Hulpe

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**Formulaire** à remettre au plus tard le **01|03|2017**

- **Soit par courrier recommandé avec accusé de réception** (cf. Art. 3) à  
Fondation Folon - Prix de l'affiche JUNIOR  
Drève de la Ramée, 6A - 1310 La Hulpe  
*Les frais de port sont à charge de l'expéditeur*
- **Soit par E-mail à : [me.verheyen@fondationfolon.be](mailto:me.verheyen@fondationfolon.be)**  
*Seul le E-mail d'accusé de bonne réception de la Fondation Folon  
garantit la validité du dépôt de la candidature*

Nom et prénom du / de la responsable de classe :

Année d'étude de la classe :

Coordonnées de l'école :

Nom de l'école :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Fax :

E-mail de la responsable de classe :

Je soussigné(e).....

Souhaite inscrire les élèves de ma classe au concours du Prix de l'affiche Folon JUNIOR et déclare être d'accord avec les termes du règlement du concours.

Date et signature :